

PROCÈS-VERBAL

DE CONSTAT

SCP
A. MARTINEZ

HUISSIER DE JUSTICE ASSOCIÉ

60, Rue Jean-Jaurès

94500 CHAMPIGNY-sur-MARNE - Tél. 01 48 82 14 40



EXPEDITION

PROCÈS VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF ET LE DOUZE JUILLET.

A la requête du :

Syndicat des copropriétaires de la résidence L'ORME SAINT MARIE située 2-20, rue Henri Leduc et 35, rue Henri Janin à VILLENEUVE-SAINT GEORGES (94), représenté par son syndic la société ABP, dont le siège social est à YERRES (91), 7, rond-point Pasteur, agissant poursuites et diligences de son représentant légal, pour lequel domicile est élu au cabinet de Maître Francis RAIMON, Avocat au Barreau de Créteil, domicilié à VINCENNES (94), 14, rue Lejemptel.

Agissant en vertu

D'un jugement rendu le 21 février 2019 par le Tribunal de Grande Instance de Créteil,

Un commandement aux fins de saisie immobilière ayant été délivré par acte de mon ministère en date du 3 juillet 2019.

Je, Arnaud MARTINEZ, Huissier de Justice Associé près le Tribunal de Grande Instance de CRÉTEIL, y résidant 60, rue Jean-Jaurès à CHAMPIGNY-SUR-MARNE (Val de Marne), soussigné,

Me suis transporté ce jour à 9 heures, à VILLENEUVE-SAINT GEORGES (94), 4, rue Henri Leduc, assisté d'un expert chargé de procéder aux divers diagnostics et métrés nécessaires à la mise en vente des biens, à l'effet de procéder à la description des biens et droits immobiliers suivants :

- Lot n° 135 : dans le bâtiment C, escalier 5 au 3^{ème} étage, un appartement portant le n° 531.
- Lot 136 : dans le bâtiment C, escalier 5, au sous-sol, une cave portant le n° 53.

A l'adresse indiquée, il existe un immeuble d'habitation.

Sur place, j'ai rencontré _____, propriétaire à qui j'ai décliné mes nom, qualité et l'objet de ma mission, ce dernier m'ayant donné son autorisation pour instrumenter, j'ai procédé en sa présence aux constatations suivantes :

Je constate que _____ occupe l'appartement avec son épouse et leurs deux enfants.

L'appartement se compose de :

Une entrée dont le sol est recouvert de linoléum.

Dans l'entrée porte droite, une pièce à usage de salon dont le sol est recouvert de linoléum, qui prend jour par une fenêtre.

Attenante à ce salon, une pièce à usage de chambre à coucher dont le sol est recouvert de linoléum et qui prend jour par une fenêtre.

Dans l'entrée porte gauche, une cuisine dont le sol est recouvert de linoléum, équipée d'un évier et qui prend jour par une fenêtre.

Dans l'entrée porte face, un dégagement dont le sol est recouvert de linoléum.

Dans le dégagement à droite, un cabinet d'aisances intérieur dont le sol est carrelé, équipé d'une cuvette anglaise avec effet d'eau et d'un lave-mains.

Dans le dégagement à gauche, une salle de bains dont le sol est carrelé, équipée de deux vasques avec combinés mélangeurs et d'une douchière.

Attenante à cette salle de bains, une buanderie dont le sol est carrelé, équipée d'un ballon d'eau chaude et qui prend jour par deux fenêtres.

Dans le dégagement au fond à gauche, une chambre à coucher dont le sol est recouvert de dalles de linoléum et qui prend jour par fenêtre.

Dans le dégagement porte face, un dressing dont le sol est recouvert de linoléum.

Dans le dégagement au fond à droite, une chambre à coucher, dont le sol est recouvert de moquette et qui prend jour par une fenêtre.

L'ensemble des lieux est en état d'usage.

Durant mes opérations, il a été procédé aux divers diagnostics et métrés nécessaires à la mise en vente des biens.

Des photographies ont été prises qui seront certifiées conformes par moi et annexées à mon procès-verbal de constat.

TELLES SONT MES CONSTATATIONS.

ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI DRESSÉ LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.

Arnaud MARTINEZ







Annexé à mon procès-verbal de constat
en date du 12/07/2019